

## Documents sur le développement durable TES

Extraits de

*Le développement durable*

Sylvie BRUNEL, Que sais-je ?, PUF, 2011 (4<sup>ème</sup> édition)

(S. Brunel est professeur des universités en géographie)

Les traits dans la marge de gauche ont été ajoutés par Lucile Auffant pour insister sur des passages particuliers. Les titres ou sous-titres en gras l'étaient déjà dans le livre de S. Brunel.

### **Pages 46 -47 : l'apparition officielle du développement durable**

Si l'expression de « développement durable » apparaît officiellement pour la première fois en 1980, dans un document produit conjointement par le PNUE, l'UICN et le WWF intitulé *La Stratégie de la conservation mondiale*, c'est le rapport dit Brundtland qui lui donne ses lettres de noblesse. [...] En 1987, la Commission rend son rapport, connu aujourd'hui sous le nom de rapport Brundtland, qui jette les prémices officielles de ce que l'on appelle le *sustainable development*. La traduction française de cet adjectif oscille entre le néologisme « soutenable » - qui ne parviendra pas à s'imposer, mais commence aujourd'hui à faire son chemin - et l'adjectif « viable », jugé peu satisfaisant. C'est finalement la formule de « développement durable » qui s'impose dans la terminologie française. Pour la première fois, le rapport Brundtland donne du développement durable une définition claire qui va frapper les esprits par sa clarté et son aspect universaliste :

« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient de donner la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. (...) Au sens large, le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature » (rapport Brundtland, chap. II).

Cette définition est marquante parce qu'elle associe officiellement environnement et développement, insistant sur la situation dramatique d'une partie de l'humanité. Le rapport Brundtland est essentiel par la prise de conscience qu'il manifeste : pour la première fois, clairement, une commission internationale affirme que les activités humaines menacent la Terre.

### **Pages 59 à 64 : la durabilité : une question de ressources**

La durabilité s'analyse en termes de ressources, ce que les économistes qualifient de « capital ». Le capital dont disposent les sociétés humaines peut être soit *naturel* (les ressources naturelles, renouvelables ou non renouvelables, telles que l'eau, les sols, les couverts végétaux, le charbon, le pétrole, etc.), soit *construit* : le capital physique des infrastructures et des biens produits, le capital financier, le capital humain des compétences et des qualifications, le capital social des réseaux et des relations.

La durabilité est dite *forte* quand on considère que le capital naturel doit absolument être maintenu en état. Elle est dite *faible* lorsque la somme du capital naturel et du capital construit doit être maintenue constante, c'est-à-dire que l'on peut substituer du capital construit à du capital naturel. La différence entre durabilité faible et durabilité forte n'est pas seulement une

question d'appréciation, de degré : elle représente un véritable « fracture conceptuelle », selon le terme employé par le géographe François Mancebo.

### **Durabilité forte ou durabilité faible ?**

*-La durabilité forte : priorité à l'environnement.*

Les partisans de la durabilité forte estiment que les activités humaines doivent être limitées pour préserver la planète : l'homme n'est qu'une espèce parmi les autres sur terre. Pour eux, l'environnement prime : ils prônent la conservation du patrimoine naturel, la sanctuarisation des milieux et des espèces animales et végétales menacées, voire la croissance zéro. Ils accordent la primauté à l'environnement sur l'humanité, car les hommes sont de toute façon condamnés à disparaître s'ils ne préservent pas leur milieu de vie, l'air qu'ils respirent, les sols, l'eau. Dans la durabilité forte, la planète évince l'humanité. Les biologistes et les organisations environnementales défendent en majorité la durabilité forte.

*-La durabilité faible : priorité à l'humanité.*

Les partisans de la durabilité faible pensent au contraire que l'environnement (la nature) n'est que le produit des activités humaines. Pour eux, et notamment pour la majorité des géographes, il n'existe pas sur la terre de milieux naturels qui n'aient été anthropisés. La nature n'est qu'une construction sociale qui dépend des lieux, des époques et des priorités que se donnent les sociétés.

Entre les partisans de la durabilité forte et ceux de la durabilité faible, la fracture conceptuelle se produit au niveau de la confiance envers les vertus du progrès technique.

### **La durabilité faible ou la confiance envers le progrès**

Les tenants de la durabilité faible se caractérisent par une grande confiance dans les techniques : pour eux, le progrès remet en question la notion d'irréversibilité des destructions et des dégradations portée à l'environnement. Un fleuve pollué peut être dépollué, une forêt détruite peut être replantée, la biodiversité végétale réintroduite par une action volontariste, celle que l'on observe par exemple dans les îles revégétalisées, dans les parcs dits « naturels » ou dans les jardins des grands hôtels tropicaux, qui fourmillent d'oiseaux et de plantes rares partout ailleurs. V. Boisvert et F.-D. Vivien expliquent que « selon les économistes néoclassiques, l'objectif de la durabilité doit se traduire par la transmission aux générations futures d'une capacité à produire du bien-être économique au moins égale à celle des générations présentes ». Que celle-ci soit le produit des activités humaines ou de la nature importe peu dès lors que l'on peut substituer du capital construit au capital naturel.

L'histoire montre en effet que l'homme a pu sauvegarder voire réintroduire des espèces animales (guépards en Afrique, chevaux de Prewalski en Europe de l'Est, kiwis de Nouvelle-Zélande, etc.), préserver, voire reconstruire des milieux naturels menacés (mangroves, moyenne montagne...), chaque fois qu'il l'a estimé nécessaire. [...]

Les partisans de la durabilité faible se fondent sur un postulat, qu'on appelle « la courbe de Kuznets environnementale ». [...]

Cependant, cette « loi » n'est pas mécaniquement vraie : tout comme la croissance économique ne suscite une réduction de la pauvreté que lorsque l'État exerce une action volontariste de redistribution, l'élévation du niveau de vie n'engendre pas automatiquement un plus grand respect de l'environnement, comme le montre le modèle américain, extrêmement prédateur. Pour que les effets néfastes sur l'environnement de la croissance et de la consommation accrues soient corrigés, il faut une intervention régulatrice. Celle-ci peut venir des mécanismes de marché (droits d'émission d'oxyde de carbone mis en place dans le cadre du protocole de Kyoto) ou de l'adoption par la puissance publique de normes environnementales dont le non-respect est sanctionné par des pénalités dissuasives.

Par ailleurs, les tenants de la durabilité forte font remarquer à juste titre qu'en ce qui concerne certains déchets, les quantités produites augmentent forcément avec l'élévation du revenu par tête. C'est le cas des ordures ménagères ou du nombre de voitures en circulation. [...]

### **La durabilité forte ou l'économie écologique**

Pour les tenants de la durabilité forte, nos modes de vie menacent la planète. Plus de la moitié des écosystèmes sont dégradés (ONU, 2005), un quart des espèces de mammifères sont en voie d'extinction (UICN), les inégalités s'aggravent, la poursuite de la croissance économique elle-même compromise, puisque la finance a pris le pas sur le secteur productif et que l'on voit désormais apparaître des phénomènes de croissance sans création d'emplois. Dans de nombreux domaines, nous avons déjà atteint le point de non-retour : épuisement des océans, dégradation des eaux de surface, accumulation dans l'atmosphère de substances toxiques et de gaz à effet de serre... Il est impératif d'instaurer une économie écologique où le taux d'exploitation des ressources naturelles cesse d'excéder leur capacité de régénération, où le taux d'émission des déchets soit égal ou inférieur aux capacités d'assimilation et de recyclage des milieux dans lesquels ces déchets sont rejetés, où l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables se fasse à un rythme égal à celui de leur substitution par des ressources renouvelables.

### **Page 76**

À l'extrême, le développement durable s'apparente à l'intérêt général. Il englobe toutes les questions qui concernent le devenir de l'humanité et de son milieu de vie, la façon dont les sociétés organisent les règles collectives du vivre ensemble et leurs relations avec les milieux naturels. Le développement durable est un concept glouton. Tenter d'en lister les différents volets aboutit à l'énumération suivante, loin d'être exhaustive :

-dans le domaine environnemental : biodiversité (protection et menaces, avec notamment les questions des forêts primaires, des OGM), eau (gestion des bassins versants, disponibilité, qualité), ressources naturelles renouvelables (faune sauvage, pêche...), épuisement des ressources fossiles, problème des déchets (traitement et recyclage), réchauffement climatique et effet de serre, pollutions (des eaux continentales et marines, des sols, de l'air), désertification, déforestation, érosion... ;

-dans le domaine économique : agriculture dite durable, droits fonciers (réformes agraires), sécurité alimentaire, échanges internationaux, commerce équitable, sécurité énergétique, politique des transports, politiques économiques, droits des brevets et de la propriété industrielle, notion de ville durable... ;

-dans le domaine social : santé (maladies émergentes, accès aux médicaments, politiques sanitaires, internes et internationales), alimentation (sécurité alimentaire qualitative et quantitative), lutte contre la pauvreté, politiques de population (démographie, planning familial, statut de la femme, vieillissement...), droit du travail, accès à l'éducation, organisation sociale, droit de l'information, prévention des conflits...

### **Page 81 : le changement climatique, obsession du développement durable**

Les questions liées au climat occupent en effet une place centrale dans la thématique du développement durable, au point qu'aucun autre domaine ne mobilise autant de publications, de déclarations et d'actions, dans une démarche qui soulève pourtant un certain nombre d'interrogations.

## Exercice

Complétez le tableau de synthèse suivant afin de différencier soutenabilité faible et soutenabilité forte.

	Soutenabilité faible	Soutenabilité forte
Conception du capital naturel	Pas de particularité	Particulier : ce capital doit être maintenu en l'état
Substituabilité entre le capital naturel et le capital construit (capital physique, humain, social, institutionnel)	Les capitaux sont substituables. C'est la somme du capital naturel et du capital construit qui doit être maintenue constante d'une génération à une autre (= au cours du temps).	Les capitaux ne sont pas substituables, ils sont complémentaires.
Rôle du progrès technique dans la préservation de l'environnement	Le progrès technique permet de préserver l'environnement : technique de dépollution, économies d'énergies, techniques moins polluantes	Le progrès technique ne permet pas de préserver l'environnement puisque les capitaux ne sont pas substituables.
Exemples confirmant chaque thèse	Courbe de Kuznets environnementale, découverte de nouveaux gisements de pétrole, dépollution, réintroduction d'espèces animales...	Courbe de Kuznets remise en cause, déforestation (Amazonie), surexploitation des ressources halieutiques, hausse des déchets.
Politique à mettre en œuvre	I dans éducation, R-D	Détermination de seuils quantitatifs de prélèvement sur la nature (quotas de pêche) et de rejet dans l'environnement (réchauffement). Interdiction de certains rejets (CFC) ou de certains prélèvements (interdiction du commerce des animaux sauvages, du commerce de l'ivoire, etc.)